



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 janvier 2012

SEANCE DU 16 JANVIER 2012

Délibération n° D20110626

CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL DE CHARGE D'ACCUEIL ET
DE SUIVI LOGISTIQUE POUR LE FESTIVAL TECIVERDI

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 18 janvier 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Josiane METAYER

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Josiane METAYER

Excusés :

Conseillers :

M. Alain BAUDIN
M. Guillaume JUIIN
Mme Gaëlle MANGIN

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL DE CHARGE D'ACCUEIL
ET DE SUIVI LOGISTIQUE POUR LE FESTIVAL TECIVERDI**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La gestion du Festival TECIVERDI exige un renfort de l'équipe en place en amont et pendant les manifestations afin d'assurer dans de bonnes conditions des missions particulières telles que :

- le suivi de l'organisation de l'accueil des intervenants et des artistes (hébergement et transport), la gestion des accès (badges) aux lieux du festival,
- le suivi de l'organisation du catering pour les intervenants, artistes et techniciens, l'organisation et le suivi des espaces de restauration/bar autour du site de Boinot (interlocuteurs, restaurateurs),
- l'aide à la gestion des bénévoles,
- l'accueil téléphonique polyvalent.

A cet effet, il est nécessaire de créer un emploi occasionnel de chargé d'accueil et de suivi logistique sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour une période de 4 mois. Cet emploi sera rémunéré sur l'un des échelons de la grille indiciaire des adjoints d'animation de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi occasionnel de chargé d'accueil et de suivi logistique pour une durée de 4 mois.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON